

**Arrêté de la DACS du 2 octobre 2008 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes**

NOR : JUSC0823302A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1 et suivants ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles R. 822-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 février 1993 fixant le programme et les modalités de l'épreuve d'aptitude prévue aux articles R. 822-6 et R. 822-7 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1994 fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, modifié par l'arrêté du 4 août 2008 ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2008 portant ouverture d'une session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les candidats ci-après désignés sont admis à se présenter à l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaires aux comptes :

- M. Giuseppe Ambrosio ;
- M. Jean-Philippe Bret ;
- M. Shakeel Deljoor ;
- M. Ousmane Kourouma ;
- M. Luigi Sordillo ;
- Mlle Janet Street.

Article 2

La date et le lieu des épreuves seront notifiés aux candidats par voie de convocation individuelle.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :

*La sous-directrice du droit économique,*  
C. GUÉGUEN